



## **Propositions**

### **Assemblée générale extraordinaire**

### **Jeudi 16 avril 2009, 11h30**

#### **Professionnel-les de recherche devenant auxiliaires**

---

«Que le SARE intègre les professionnel-les qui deviennent auxiliaires de recherche et que le SARE prenne toutes les mesures nécessaires afin de maintenir intégralement leurs conditions de travail».

«Que le SARE protège le droit des personnes à étudier, à temps plein ou à temps partiel, tout en ayant un travail rémunéré, à temps plein ou à temps partiel, lié à leur formation universitaire».

«Que le SARE dénonce la façon cavalière avec laquelle l'Université Laval remet en cause le droit d'étudier à temps partiel à travers l'implantation du système informatique Capsule».

#### **Cours en ligne**

---

«Que le SARE défende que, nonobstant les différences dans la formule pédagogique, un cours en ligne constitue une charge d'enseignement».

«Que le SARE prenne toutes les mesures nécessaires afin que les auxiliaires effectuant une tâche d'enseignement dans le cadre d'un cours en ligne soient rémunéré-es au taux horaire d'auxiliaire/assistant d'enseignement».

#### **Gouvernance universitaire**

---

«Que le SARE rejette tout projet de loi, qui comme le projet de loi 107, proposerait en matière de gouvernance universitaires les principes suivants :

- L'application des principes du Nouveau management public (NMP) à l'administration des établissements d'éducation supérieure;
- L'idée d'une composition majoritaire des Conseils d'administration universitaires des membres externes;
- Le processus de concentration du pouvoir aux mains du Conseil d'administration que sous-tend le projet de loi;
- L'oblitération de la question du sous-financement des universités».